



**Organisation des Droits de l'Homme
Et de la Protection du Citoyen**
**Organisation of Human Rights and
Citizen's Protection**

**RAPPORT SUR LE DEMENTELLEMENT DU RESEAU DE TRAFIC DE PERROQUETS
DANS LE LITTORAL ET LE SUD-OUEST
EN DATE DU 06 DECEMBRE 2010.**

Suite à la volonté de protéger le milieu faunique par le Gouvernement Camerounais afin de préserver nos biodiversités en voie d'extinction,

L'Organisation des Droits de l'Homme, de la Protection du Citoyen et de la Nature (ODHPC), avons eu en date du 13 Novembre 2010 les informations portant sur le trafic d'une importante quantité de perroquets à Mbédi vers l'hôpital Général de Douala.

Après avoir vérifié les faits et informé les Autorités des Forêts et de la Faune du Littoral et le Commandant de la compagnie de gendarmerie n° 2 à Bassa par téléphone, leur disant que nous sommes aux aguets pour les prendre en flagrance, la quarantaine était déjà localisée, mais nous ne pouvons y accéder sans la présence des braconniers.

Le 06 Décembre 2010 à 18 heures, nous avons reçu un coup de fils faisant état du chargement de ces perroquets dans un véhicule **N° SW 531 AG**. A l'instant même, avons fait appel au Lieutenant de la Gendarmerie, Monsieur MBOMBA, adjoint au Commandant de Compagnie de Douala 2 pour assistance sécuritaire ;

Arrivés sur les lieux à 18 Heures 45 minutes, malheureusement les trafiquants avaient déjà pris la route pour le Sud-ouest constatant la quarantaine où se trouvaient ces perroquets. Entre 19 heures-20 heures, le Commandant de Compagnie de Douala 2 appelle le Commandant de Brigade de TIKO pour interpellation d'un camion suspect n° **SW531 AG** transportant des animaux ;

Entre temps, l'un de nos agents qui suivait ledit Camion nous informe de la progression de ce camion vers le Sud-Ouest.

Arrivé au péage de TIKO, il signale le camion suspect au chef de poste des forêts et de faunes, qui interpelle immédiatement ledit camion et le conduit par devant le pelleton de Gendarmerie routier situé au pesage de Bolakoh et le garçon qui suivait le camion a appelé le Président Général de ODHPC (Prince Nasser Raoul KEMAJOU) m'informant qu'il est avec l'agent des Eaux et Forêts et lui a passé le téléphone afin que je lui confirme les informations avérées, qu'il y a bien plus de 500 perroquets dans près de 11 caisses, qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de ces oiseaux très sensibles. A 22 heures le Prince Nasser Raoul KEMAJOU accompagné de Mr NOUNGA arrivent au poste de Gendarmerie, au pesage de Bolakoh et avons trouvé deux gendarmes routiers (un Adjudant et un Maréchal-des-logis Chef), un chef de poste des forêts et de faune, trois personnes en civil qui étaient les suspects.

Dès ma présentation chez le chef de patrouille qui a apprécié le travail Citoyen que nous faisons ; Quelques minutes après, il se retire à quelques mètres pour appeler téléphoniquement son chef, le Commandant de pelleton de Buea, qui est venu sur les lieux vers 01heure du matin. Le temps de prendre connaissance des faits auprès de ses éléments, à la fin, il a demandé à ses éléments de conduire ledit camion au pelleton de Buea et qu'un gendarme devait prendre place à bord de ce véhicule pour l'escorte, ainsi que les suspects.

Nous nous sommes rendus à Buea. Arrivés à la Brigade de pelleton Mobil, le Commandant a demandé à ses éléments de dégonfler la roue avant droite du véhicule suscité, ce qui s'est passé par devant nous (ODHPC). Aussi, il demande à ses éléments de retenir les suspects en attendant qu'il informe sa hiérarchie du problème.

Après que nous nous soyons reposés dans notre voiture, vue la fatigue que nous observions, nous sommes repartis à Douala avant de retourner suivre la comptabilisation des perroquets et avons proposé de les conduire dans leur milieu naturel, tel était notre souhait.

En date du 07 Décembre 2010 à 10 heures, nous sommes revenus au pelleton mobil et avons fait notre déposition, entendu par le Lieutenant- Colonel donc Monsieur le Commandant en second de la Légion de gendarmerie de Buea jusqu'au moment où les éléments du Service de Faune et du Jardin Zoologique de Limbé sont venus récupérer les perroquets pour les conduire dans leur centre après que nous ayons constaté qu'il y avait 11 caisses de 50 perroquets chacune.

Nous regrettons tout simplement le manque de cadre d'accueil des animaux dans les Délégations Régionales des forêts et de la faune, car nous avons constaté qu'il y a eu trop de morts à cause de la mauvaise condition de rétention de ces perroquets qui subissent une chaleur hors nature, raison pour laquelle nous avons enregistré plus de 40 morts sur place à la Gendarmerie sans compter ceux qui vont perdre leur vie au cour du voyage en transit pour Limbé.

SUGGESTIONS SUR LE TRAITEMENT D'ELEMENT FAUNIQUE :

Nous, ODHPC, proposons à l'Etat que dans l'avenir, il faudrait tout simplement libérer immédiatement ces perroquets dans la Nature comme ce qui s'est passé à la Légion du Littoral en date du 04 mars 2010, Monsieur Le Colonel, Commandant la Légion du Littoral, en concertation avec le Délégué Régional des Forêts, de la Faune et du responsable de l'ODHPC, avons préféré libérer ces oiseaux dans la Nature sur place par manque de quarantaine à la délégation.

Nous, Organisation des Droits de l'Homme, de la Protection du Citoyen et de la Nature, saisissons cette occasion pour, non seulement remercier le Gouvernement de la République qui ne cesse de nous appuyer dans toutes nos missions d'intérêt général et surtout, nous félicitons la Gendarmerie Nationale qui s'implique chaque jour dans la préservation de notre environnement et la protection de la nature, travaillant en symbiose avec les ONG Citoyennes comme l'ODHPC lorsqu'il y a une information utile.

Tel était le cas en ce qui concerne une précédente saisie de 700 perroquets gris à queue rouge à l'aéroport de Douala qui devaient être exportés frauduleusement à l'étranger et donc les coupables n'avaient pu être appréhendés, ainsi que 300 perroquets saisis par ODHPC, appuyée par les éléments de la Légion de Gendarmerie du Littoral dont les coupables ont été conduits devant Monsieur le Juge d'Instruction du Tribunal de Première Instance de Bonanjo.

A ce jour, nous avons dans nos fiches deux Pays dont leurs ressortissants sont très actifs dans le trafic de perroquets qui sont : le Ghana et le Nigéria. Plus de 10 noms sont bien connus dans ce milieu dont nous transmettrons dans des prochains jours toutes les informations à ce sujet aux autorités, car nous sommes sur une autre piste de trafic.

Le Cameroun est sous embargo d'exportation des perroquets et le gouvernement a lancé depuis 2007 un inventaire concernant le perroquet gris à queue rouge dont les résultats restent toujours attendus par la convention (Cites). Laquelle a été ratifiée par le Cameroun.

Les perroquets saisis appartiennent à la classe «B» des espèces protégées par la Cites. Les perroquets survivants seront pris en charge par les Services de la Délégation Régionale de Sud-Ouest et probablement acheminés au jardin zoologique de Limbé. Il s'agira probablement de leur redonner la capacité de voler avant de les libérer dans la nature.

Le perroquet en général et le perroquet gris à queue rouge en particulier est un animal de compagnie. Animal exotique très sociable, il s'adapte très bien à l'homme et est facile à apprivoiser. C'est aussi un bon parleur, intelligent, assez gai s'il a de la compagnie. Capturés au Cameroun, ils sont vendus très chers à l'étranger, surtout au Moyen-Orient et aux Etats-Unis et alimentent continuellement un trafic prospère.

Vu la convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la capture, la récolte, la détention ou le transport est suspendu actuellement au Cameroun.

Sur ce, ce rapport a été rédigé pour être adressé aux autorités administratives et judiciaires et servir à toutes fins utiles.

Le Président Général

Douala le 15 Décembre 2010

Prince Nasser Raoul KEMAJOU

Chercheur en Ecologie.

www.ODHPE.ORG

info@odhpe.org

77037068